

Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité maritime EMSA

2008/2265(DEC) - 23/07/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence européenne pour la sécurité maritime pour l'exercice 2007.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif de l'Agence se monte à 48.249.058 EUR en 2007 (contre 44.738.440 EUR en 2006).

En termes d'effectifs, l'Agence maritime dont le siège définitif est situé à Lisbonne (Portugal), compte 153 postes + 26 autres emplois (contrats auxiliaires, experts nationaux détachés, agents contractuels).

Au cours de l'année 2007, l'Agence s'est concentrée sur les tâches suivantes :

- élaboration d'un projet de méthodologie concernant un nouveau programme de visites dans les États membres ;
- élaboration des spécifications techniques du nouveau projet Thetis ;
- création de l'interface entre les systèmes STIRESSafeSeaNet et CleanSeaNet ;
- moyens supplémentaires de récupération du pétrole dans l'Atlantique, la mer Égée, la Méditerranée occidentale et le détroit de Gibraltar ;
- mise en place du système CleanSeaNet ;
- début de l'activité des services de soutien maritime.

À noter que la publication complète des comptes de l'Agence figure à l'adresse suivante :

<https://extranet.emsa.europa.eu/>